

Appelés à la grâce, au-delà de la générosité

DETTE ET DON

Laurence FLACHON

pasteure de l'Église protestante de Bruxelles-Musée (Chapelle royale).



Jean Calvin a autorisé la pratique du prêt à intérêt. Rompant ainsi avec la tradition judéo-chrétienne qui, de Thomas d'Aquin à Luther, la condamnait.

Le capitalisme a pris un essor que le réformateur français Jean Calvin ne pouvait prévoir. Et aujourd'hui, la dette est au cœur du système économique mondial. Or la dette est un instrument de pouvoir et même, potentiellement, un instrument d'asservissement. « *Qu'est-ce que l'argent fait de toi ?* » Telle est la lancinante question que nous pose l'Évangile. Au-delà du bon ou du mauvais usage de l'argent, il s'agit de reconnaître qu'il révèle qui je suis.

La question de la dette n'est pas réservée à la sphère financière. Il est des dettes qui ne sont ni chiffrables, ni remboursables. Si quelqu'un me vient en aide alors que je me noie et me sauve la vie, comment le remercier ?

Tout don peut générer une dette ou le sentiment d'avoir une dette. La dette régule au quotidien nos relations humaines. Dans une parabole de l'Évangile de Matthieu (18, 21-35), la dette est financière, mais l'enseignement qui en est tiré est un enseignement sur le pardon.

PARDONS NON COMPTABLES

Jésus a déjà annoncé à ses disciples qu'il allait mourir et il leur montre comment être fidèle à son enseignement. En pardonnant. En libérant l'autre de la dette qu'il a envers moi. Pierre vient lui demander : « *Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère ?* » La parole de Jésus fait voler en éclat nos logiques comptables : « *Jusqu'à soixante-dix fois sept fois.* » Une manière de dire que l'on ne tient pas une liste de

pardons, nos relations humaines doivent sans cesse être empreintes de sa logique.

Jésus raconte alors la parabole d'un serviteur dont le maître annule une dette gigantesque, mais qui se révèle incapable de remettre à son tour une modeste dette d'un compagnon.

La somme que le serviteur doit à son maître équivaut à environ soixante millions de journées de travail. L'endetté demande de la patience. Mais le plus bel échancier ne diminue en rien le montant dû. Le maître se laisse toucher par la souffrance de son serviteur. Il change le système. Il n'étale pas la dette, il l'annule. Il trouve la force de renoncer à ce à quoi il a droit, ce que la société, le système légal et économique lui reconnaissent. Il aurait pu être seulement généreux, il choisit de faire grâce.

L'argent n'a plus d'emprise entre toi et moi. Je ne te possède plus, toi et ta famille, par l'argent que tu me devais. L'irruption de la grâce, de la logique de gratuité. Celle qui libère du désespoir objectif dans lequel le serviteur se trouvait, celle qui libère de l'emprise de l'argent.

UNE DETTE RÉVÉLATRICE

Mais le serviteur ne réalise pas les implications potentielles de ce qui vient de lui être donné. Un compagnon lui doit six cent mille fois moins que ce qu'il devait lui-même. Là où, pour lui, à la logique de la dette s'était substituée la logique de la gratuité, il continue, en dépit de cette expérience, à exercer un pouvoir par l'argent sur autrui. L'argent continue donc d'avoir un pouvoir sur lui. Le compagnon se retrouve ainsi sous la malédiction de la dette, maltraité jusqu'à ce qu'il paie.

L'attitude que nous avons par rapport à la dette est révélatrice. Nous pouvons nous considérer comme de riches crédateurs distribuant attention, sympathie et argent, et constamment confrontés à de mauvais payeurs qui ne savent ni rembourser, ni témoigner de leur gratitude. Pourtant, nous sommes au bénéfice d'une grâce parce que la vie et ses multiples possibilités de rencontres et d'échanges nous sont offertes.

Chaque jour, des personnes que nous côtoyons nous aiment et nous pardonnent en nous acceptant tel que nous sommes. Chaque jour, Dieu lui-même renouvelle son pardon. Ne serions-nous donc pas plutôt des débiteurs dont la dette a été remise ? ■